

Joyeuses
Fêtes



A l'an
que
ven



N°44

Les vœux du Président



Cher(e)s adhérentes et adhérents

L'année 2017 s'achève et dans quelques heures l'aube ouvrira les portes d'une nouvelle année. Comme il est de coutume, je souhaitais vous présenter au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration de l'ASAVA tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

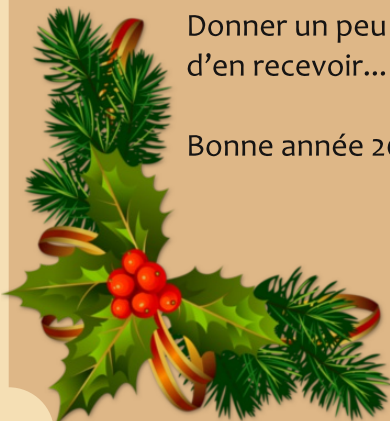
Depuis plus de 10 ans et comme vous avez pu le constater à la lecture de notre bulletin trimestriel, notre association continue avec dynamisme à vous conseiller et à vous défendre avec l'aide de notre cabinet d'avocats TTLA.

Cette année qui s'achève a été marquée, par une décision très importante du Conseil d'État du 3 mars 2017 sur les dossiers « préjudice anxiété » qui valide et entérine notre combat contre le MINDEF à partir du moment où le requérant produit certaines pièces.

Si le quotidien dans le traitement des dossiers maladies professionnelles est très difficile à vivre pour tous (malades, familles, bénévoles), les efforts, que chacun met en œuvre pour obtenir de justes indemnités, sont les signes de l'importance que cette grande institution collective revêt aux yeux de tous ceux qui y participent. L'ASAVA c'est une belle organisation avec ses 20 bénévoles et ses 650 adhérents, où chacun peut y trouver sa place et apporter sa pierre à l'édifice afin que le combat pour la reconnaissance de nos droits et l'éradication de cette fibre tueuse soient partagées par tous, bénévoles et adhérents.

Donner un peu de soi à l'ASAVA c'est donner un peu de bonheur aux autres, c'est aussi une façon d'en recevoir...

Bonne année 2018 à tous, qu'elle vous apporte paix, joie, bonheur et santé.



Gérard Lojewski

Président ASAVA

18 bis chemin de la Loubière 83000 Toulon Téléphone Fax : 04 94 22 26 09

Courrier électronique : asava2007@gmail.com

Permanence le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le mercredi de 14h à 16h30

www.asava-toulon.fr

 www.facebook.com/ASAVA2007

L'ASAVA dans les luttes

Nous y étions parce que notre association de victimes de l'amiante est composée de très nombreux retraités qui sont touchés de plein fouet par la dégradation de leur pouvoir d'achat et de leur système de santé.

En effet l'annonce d'une revalorisation des pensions du régime général de seulement 0,8% au 1er octobre ne représente, en aucune manière, une quelconque augmentation car elle ne fait que compenser l'inflation, après quatre années de non-indexation.

De plus, dans le même temps, le gouvernement s'apprête à augmenter la CSG. Elle passera de 6,6% à 8,3% soit 1,7 points d'augmentation pour toutes les pensions supérieures à 1200€ dès le 1er janvier.

Aussi pour exiger une autre politique que celle que le MEDEF et Bruxelles, sauce Macron - Philippe, veulent nous imposer, il est important et nécessaire, pour notre association qui ne vit pas en autarcie, de lutter tous ensemble.



Le 12,21,28/09, le 10/10 et le 16/11 à Toulon contre l'augmentation de la CSG et pour une augmentation plus importante des pensions dès le 1er Octobre

Gérard Lojewski

Réunion des Associations Régionales CAVAM

C'était le 11 décembre à NIMES.

Nous y étions avec nos amis des associations : CENTAURE, Et ADEVA Gard/Rhodanien.

Une excellente réunion de travail au cours de laquelle furent abordées les questions relatives à l'éradication de l'amiante en France, avec en bonne place la proposition CAVAM de créer un pôle public d'éradication de l'amiante.

Le procès pénal pour lequel nous ambitionnons de réaliser des rassemblements régionaux (pour nous à MARSEILLE) le jour de l'audience en appel des décisions de « non lieu » prononcées à l'automne 2017.



La délégation de l'ASAVA Pierre, Jean et les 2 Gérard

Le Ministère des Armées s'oriente vers un protocole transactionnel (PT)



1 - Le Ministère des armées s'oriente vers un protocole transactionnel (PT)

En juillet 2017, le Ministère des Armées a proposé un protocole transactionnel (PT) à un de nos adhérents sans passer par le cabinet ni par notre association. Heureusement dès réception de ce « PT », cet adhérent de l'ASAVA section Saint-Tropez, nous a alertés de cet envoi.

Immédiatement nous avons averti nos avocats qui se sont mis en relation avec le Ministère des armées pour connaître ses intentions et pour convenir de stopper l'envoi de ces « PT » aux personnes concernées car ils les représentaient.

Dans le même temps, nous avons informé nos adhérents avec une mise en garde vis-à-vis de ce « PT ».

Le 15 septembre 2017, lors de notre Conseil d'Administration (CA) en présence de l'avocat François Lafforgue, nous avons abordé cette nouvelle orientation du Ministère des Armées. Pour l'ASAVA, plus d'une centaine d'adhérents susceptibles de recevoir une offre transactionnelle. De manière générale, les requérants intéressés par ce « PT » sont des personnes parties à l'ACAATA mais aussi des actifs et des retraités.

Le Ministère des Armées devait répondre aux diverses questions soulevées par notre CA relayées par notre cabinet d'avocats. Le Ministère comptait examiner le coût qu'il devrait supporter pour l'ensemble des dossiers. Tout cela dans un délai assez rapide.

Durant ces deux mois de négociation, Sylvie TOPALOFF, mandatée par notre CA, a enfin obtenu, le 17 novembre dernier, de nouvelles avancées. L'ASAVA a décidé de réunir rapidement les adhérents concernés le 29 novembre 2017 à la maison de la méditerranée à TOULON afin que notre avocate explique la teneur des enjeux.

2 - Cette offre transactionnelle est-elle à saisir ?

C'est aux adhérents d'en décider...

Lors de cette réunion extraordinaire « préjudice anxiété », et après le jeu des questions/réponses indispensable avant toute prise de décision, les adhérents se sont prononcés à main levée. A l'unanimité, ils ont donné leur aval à leur association et à leur avocate pour finaliser cet accord avec le ministère des armées. Les audiences au tribunal administratif du 23/11/17 et 6/12/17 ont été reportées suite à cette proposition d'offre transactionnelle. C'est au total, 179 dossiers qui seront traités d'ici le mois de mars 2018 avec cette offre transactionnelle, qui en aucun cas n'empêchera d'engager une FIE (faute inexcusable de l'employeur) suite à une maladie professionnelle. Ce succès impactera positivement plusieurs centaines d'autres travailleurs des arsenaux de toute la FRANCE dans les mois à venir.

3 - Une bataille associative engagée et conclue par l'ASAVA, qui restera marquée dans les annales de l'histoire de cette corporation

Après sept années de procédures juridiques fructueuses, jalonnées de multiples rassemblements d'ouvriers de l'état de TOULON devant les différentes juridictions, le ministère des armées (ex ministère de la défense) « jette l'éponge » et propose de mettre un terme à ce contentieux au travers d'un protocole transactionnel prévoyant notamment une indemnité forfaitaire de 8000€ pour les personnels exposés aux poussières d'amiante.

Evelyne Garraud



La section du Golfe de Saint-Tropez inaugure des réunions à thème

Depuis le mois de mars la section a inauguré des réunions à thèmes qui ont eu un certain succès.

1er thème : Réalisation d'une attestation personnelle pour la constitution du dossier Préjudice d'Anxiété

Le 19 juillet, pas de vacances pour les membres de la section comme pour que les adhérents venus nombreux (23 présents sur 30).

Cette nouvelle requête fait suite au passage de dossiers à la cour administrative d'appel de Marseille puisque les magistrats ont demandé que le requérant explique comment, lors de son activité professionnelle, il a été exposé à l'amiante.

Est-ce une nouvelle manœuvre pour rejeter le dossier et refuser l'indemnisation ?

Au cours de cette réunion la section a aidé les adhérents à réaliser cette nouvelle attestation personnelle.

Elle a pris en charge la rédaction et l'envoi de celle-ci au cabinet d'avocats avant la reprise des audiences au T.A. de Toulon.

Les vacances ont été très courtes pour les membres de la section . . .



de nombreuses difficultés pour obtenir les documents officiels pour réaliser les démarches auprès de l'administration et notamment de la DCNS Saint-Tropez, aujourd'hui Naval Group, qui paraphe les attestations d'expositions aux CMR (partie administrative) validées par la DRH mais pas par le médecin du travail, qui n'est pas dans le circuit des signatures. Cela induit que le SGA La Rochelle ne peut faire le suivi médical post professionnel avec des documents non validés.

Pour faire avancer les demandes de suivi médical en cours, nous avons décidé d'intervenir auprès des administrations concernées : CSPN Toulon, La Rochelle et DCNS Saint-Tropez. Affaire à suivre . . .

Le Responsable de la section **Michel SAVIGNAC**

La prochaine Assemblée Générale de la section du Golfe de Saint-Tropez aura lieu le mardi 30 janvier 2018 à 15 h 00, salle Pisan à COGOLIN

Le Mot des trésoriers

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez été nombreux (66), à répondre à notre courrier de début Août relatif aux cotisations 2017 non encore réglées, et c'est avec une immense joie que nous avons reçu, avec votre règlement, un petit message de gentillesse qui nous a très touché et nous encourage fortement pour l'avenir. Nous tenons, au nom de l'ASAVA à vous remercier très chaleureusement, cela nous est allé droit au cœur.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour mener à bien notre objectif, la reconnaissance du mal qui vous a été fait à vous ou vos proches. Nous luttons chaque jour pour cela et de savoir que vous êtes à nos côtés est une force supplémentaire.

Merci à tous, très sincèrement.

Les Trésoriers. Patrick REYNIER - Alain GERARD - Jo LEDDA